

République Française
Département de l'Yonne

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 01 avril 2022 à 19 heures
Convocation du 25 mars 2022

Sous la présidence de : Alain DROIN, Maire
Membres : Franck LAROCHE, Marjorie MOLUSSON, Adjoints
Jean-Marc BAILLY, Virginie BEAUCOURT, Maxime DAL DEGAN,
Sylvain JACQUINOT, conseillers municipaux.
Absents excusés : Nathalie OUDIN (pouvoir à Maxime DAL DEGAN), Firmin MAURICE
Secrétaire de séance : Jean-Marc BAILLY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2022 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Compte administratif 2021,
2. Compte de gestion 2021,
3. Affectation du résultat de fonctionnement 2021,
4. Taux d'imposition 2022,
5. Budget primitif 2022,
6. Demandes de subvention,
7. Participation citoyenne,
8. Questions diverses

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : Monsieur Franck Laroche, 1^{er} adjoint, présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2021 établi par Monsieur le Maire. Les résultats sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement	145 076,90 €
- Déficit d'investissement	89 452,85 €

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote. Le conseil municipal **approuve** le compte administratif 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés soit 7 voix pour.

COMPTES DE GESTION 2021: Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **approuve** le compte de gestion de l'exercice 2021 dressés par Monsieur le Trésorier et dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 :

Excédent antérieur reporté	+ 115 461, 94 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 29 614, 96 €
Excédent au 31.12.2021	+ 145 076, 90 €
Déficit reporté C/001	- 89 452, 85 €
Restes à réaliser	+ 24 889, 00 €
Virement section investissement C/1068	64 563, 85 €
Excédent reporté C/002	+ 80 513, 05 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **approuve** l'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

TAUX D'IMPOSITION 2022 : Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil vote les taux d'imposition 2022 comme suit pour un produit attendu de 247 668 €

Taxes	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière sur le bâti	40.60 %	40.60 %
Taxe foncière sur le non bâti	25.78 %	25.78 %

Le taux d'imposition sur le foncier bâti de 40.60 % correspond au taux communal de 2019 soit 18.76 % auquel s'ajoute le taux départemental 2019 soit 21.84 %. En effet depuis de 2021 pour compenser la suppression de la taxe d'habitation la part départementale de la taxe foncière sur le bâti sera versée aux communes.

BUDGET PRIMITIF 2022 :

Après présentation du **budget principal 2022** qui s'élève en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :	dépenses	428 289 €
	Recettes	428 289 €
Section d'investissement :	dépenses	273 518 €
	Recettes	273 518 €

Le conseil municipal après délibération vote le budget primitif de la commune : pour 8 voix, contre 0, abstention 0. Le budget est donc adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION : Monsieur le maire fait part au conseil qu'il a reçu de la Fédération Française d'Equitation un courrier lui indiquant que Mme Marion Vignaud a obtenu la première place dans la discipline Attelage – Championnat Amateur Elite GP Solo, et que la commune peut apporter un soutien aux activités équestres. Monsieur le maire propose le versement d'une subvention de 160 € au centre équestre Attelages de l'Yonne. Le conseil municipal après délibération accepte par 7 voix pour et 2 abstentions.

PARTICIPATION CITOYENNE : La participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune. Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat pour faire le relais entre les habitants et la brigade de gendarmerie locale. Plus de 5 700 communes l'ont déjà adoptée et mise en œuvre. Sur proposition de M. Maxime Dal Degan, M. le maire propose de rencontrer la gendarmerie afin d'avoir de plus amples

explications sur ce dispositif. Ensuite une réunion sera organisée avec les administrés pour leur faire part des enjeux de ce dispositif et s'il requière leur adhésion.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le maire informe les membres du conseil que le bureau de vote pour l'élection présidentielle se tiendra à la salle des fêtes et sera ouvert de 8 heures à 19 heures.
- Concernant les travaux de rénovation de la Grande Rue (chaussée et trottoirs), Monsieur le maire a pris contact avec le Conseil Départemental afin de réaliser en même temps celle de la rue du Pont et la rue de Chablis (RD 345). La sollicitation de la commune n'a pas été comprise par le responsable de l'antenne de Tonnerre de l'Unité Territoriale d'Infrastructures d'Avallon, la réponse apportée n'est pas en adéquation avec la question posée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 15.